

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — FORMA'RG

Version 2 — en vigueur au 11/06/2026

Organisme de formation : FORMA'RG — 42 rue Balzac, 57350 Schoeneck

Téléphone : 07 81 35 73 64 — **E-mail :** contact@formarg.fr

SIRET : 999 272 180 00012 — **Numéro de déclaration d'activité :** 44570522557 (préfecture de la région Grand Est)

Responsable de l'organisme : Raphaël MARGARITA

TVA : organisme exonéré de TVA (art. 293 B du CGI)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les conditions dans lesquelles FORMA'RG propose et réalise ses prestations de formation professionnelle. Elles s'appliquent à toute prestation commandée auprès de FORMA'RG, qu'elle soit réalisée au profit d'une entreprise, d'une collectivité, d'une association, d'un particulier ou d'un groupe constitué.

2. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent :

- Aux formations intra-entreprise organisées pour le compte d'un seul client.
- Aux formations réalisées pour des collectivités, associations ou institutions.
- Aux formations suivies par des particuliers.
- Aux formations ouvertes à des groupes constitués de participants d'origines différentes, y compris des particuliers et des professionnels issus de structures différentes.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

3. Documents contractuels

Chaque prestation fait l'objet, selon le public concerné, d'un devis, d'une convention de formation ou d'un contrat de formation. Les présentes CGV complètent ces documents. En cas de contradiction, les conditions particulières figurant dans le devis, la convention ou le contrat signé prévalent.

4. Absence de commande en ligne

Les prestations de FORMA'RG ne font pas l'objet d'une commande en ligne avec paiement immédiat sur le site internet. Toute demande de formation donne lieu à un échange préalable, puis à l'établissement d'un devis, d'une convention ou d'un contrat avant validation définitive.

5. Nature des prestations

FORMA'RG propose des actions de formation professionnelle, notamment dans les domaines incendie, gestes et postures, SST, ainsi que toute autre action entrant dans son champ de compétence. Le contenu, les objectifs, la durée, les prérequis, les modalités pédagogiques, les modalités d'évaluation, le lieu, les dates et l'effectif prévisionnel sont précisés dans les documents transmis avant la formation.

6. Inscription et validation

L'inscription devient définitive à réception du devis, de la convention ou du contrat signé par le client, accompagné, le cas échéant, du versement de l'acompte prévu. Le client ou le stagiaire s'engage à transmettre les informations nécessaires à l'organisation de la formation, notamment l'identité des participants et tout besoin particulier d'adaptation.

7. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros. FORMA'RG étant exonéré de TVA, les tarifs sont exprimés nets de taxe. Les tarifs applicables sont ceux figurant sur le devis, la convention ou le contrat signé. Toute prestation non prévue initialement fera l'objet d'une facturation complémentaire après accord préalable.

8. Modalités de paiement

Sauf mention contraire prévue dans les documents contractuels, et sous réserve des dispositions spécifiques aux particuliers prévues à l'article 9 :

- Un acompte de 50 % est exigible à la signature.
- Le solde de 50 % est payable à la date de la formation.

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou par tout autre moyen accepté par FORMA'RG.

9. Dispositions spécifiques aux particuliers

Lorsque la formation est conclue par une personne physique à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail. Par dérogation aux articles 8 et 17 des présentes CGV :

- Le particulier dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat, exercé par lettre recommandée avec avis de réception (art. L6353-5 du Code du travail). Si le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le délai de rétractation de 14 jours prévu par les articles L221-18 et suivants du Code de la consommation s'applique également.
- Aucune somme ne peut être exigée du particulier avant l'expiration du délai de rétractation (art. L6353-6 du Code du travail).
- À l'expiration de ce délai, un premier versement ne pouvant excéder 30 % du prix convenu peut être demandé. Le solde donne lieu à un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation.
- Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le particulier est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au contrat (art. L6353-7 du Code du travail).

Les conditions d'annulation prévues à l'article 17 ne s'appliquent aux particuliers que dans les limites des dispositions du présent article.

10. Retard de paiement

Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu à l'application de pénalités de retard conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros pourra également être appliquée, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire si les frais réellement engagés sont supérieurs.

11. Financement par un tiers

En cas de financement par un OPCO ou tout autre organisme tiers, le client reste responsable de la bonne constitution du dossier de prise en charge. En cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement par l'organisme financeur, le coût de la formation reste dû par le client.

12. Convocation et informations préalables

Avant le démarrage de la formation, FORMA'RG transmet les informations utiles relatives à la session, notamment l'intitulé, la date, les horaires, le lieu, les consignes pratiques et, selon les cas, les modalités d'évaluation et les documents applicables. Les participants doivent se conformer aux horaires et consignes communiqués.

13. Formations intra-entreprise

Pour les formations organisées dans les locaux du client ou sur un site mis à disposition par lui, le client s'engage à fournir un espace adapté à la partie théorique et, lorsque la formation le nécessite, les conditions matérielles indispensables aux mises en situation pratiques. Pour certaines formations incendie, un espace extérieur dédié peut être requis.

14. Formations pour particuliers ou groupes mixtes

Lorsque la formation est suivie par des particuliers ou par un groupe constitué de participants issus de structures différentes, chaque participant est tenu au respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur et des règles de discipline applicables à la session. FORMA'RG se réserve la possibilité d'adapter l'organisation pédagogique, l'effectif ou les modalités administratives selon la nature du public accueilli.

15. Assiduité et participation

Les participants doivent suivre la formation dans son intégralité, respecter les horaires et signer les feuilles d'émargement ou tout autre dispositif de traçabilité mis en place. Toute absence, tout retard ou tout départ anticipé doit être signalé dans les meilleurs délais. Un temps de présence insuffisant peut entraîner la non-validation de la formation.

16. Évaluation et documents remis

Selon la formation concernée, l'évaluation peut prendre la forme de questions-réponses, observation directe, mises en situation, questionnaire pré et post formation, ou tout autre outil adapté. À l'issue de la session, FORMA'RG remet, selon les cas, une attestation de présence, une attestation de fin de formation et, si prévu, un certificat de réussite nominatif.

17. Annulation ou report par le client

Toute annulation ou demande de report doit être adressée par écrit. Sous réserve, pour les particuliers, des dispositions de l'article 9, les conditions suivantes s'appliquent :

- En cas d'annulation 15 jours calendaires ou plus avant le début de la formation, l'acompte versé est remboursé intégralement.
- Un report peut être accepté une seule fois sans frais supplémentaires.
- En cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, l'acompte est définitivement acquis par FORMA'RG et sera encaissé.
- En cas de second report, l'acompte est également définitivement acquis par FORMA'RG.

18. Annulation ou report par FORMA'RG

En cas d'impossibilité d'assurer la formation, FORMA'RG en informe le client dans les meilleurs délais. Une date de report est proposée autant que possible. À défaut de solution acceptable, les sommes déjà versées au titre de la prestation non réalisée sont remboursées intégralement.

19. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure, notamment catastrophe naturelle, situation sanitaire exceptionnelle, grève, événement politique, décision administrative ou tout événement extérieur empêchant la tenue normale de la formation. Dans cette situation, les parties rechercheront une solution amiable, par report ou annulation.

20. Hygiène, sécurité et discipline

Chaque participant doit respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à la formation. Il doit adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres participants, le matériel et les

locaux. Pour les formations pratiques, les consignes données par le formateur doivent être appliquées strictement.

21. Sanctions

Tout comportement fautif ou dangereux peut donner lieu à une sanction, pouvant aller du rappel à l'ordre à l'exclusion de la formation. Lorsqu'une sanction a une incidence sur la présence du stagiaire, la procédure prévue par le règlement intérieur est appliquée.

22. Accessibilité handicap

FORMA'RG veille à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Toute demande d'adaptation doit être signalée avant le début de la formation afin d'étudier les aménagements possibles. Le référent handicap de FORMA'RG est Raphaël MARGARITA (contact@formarg.fr — 07 81 35 73 64).

23. Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation de formation peut être adressée par courrier ou par e-mail à FORMA'RG. Chaque réclamation fait l'objet d'un enregistrement, d'un examen et d'une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrés. Une action corrective ou d'amélioration peut être mise en place si nécessaire.

24. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion administrative, pédagogique et qualité des formations, ainsi que pour la délivrance des attestations et le suivi des participants. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et aux obligations légales de l'organisme, et traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés. Toute personne concernée peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition auprès de FORMA'RG (contact@formarg.fr) et dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

25. Confidentialité

FORMA'RG et le client s'engagent à conserver confidentielles les informations, documents et échanges de nature confidentielle portés à leur connaissance à l'occasion de la prestation.

26. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, documents, contenus, outils et ressources remis ou utilisés pendant la formation restent la propriété exclusive de FORMA'RG ou de ses partenaires. Ils ne peuvent être reproduits, transmis, diffusés, modifiés ou exploités sans autorisation écrite préalable.

27. Assurance et responsabilité

FORMA'RG déclare être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée au montant de la prestation concernée. FORMA'RG ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de profit ou préjudices commerciaux. Les présentes limitations ne s'appliquent pas aux dommages corporels ni aux cas où la loi l'interdit, notamment à l'égard des consommateurs.

28. Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai raisonnable après mise en demeure écrite, l'autre partie pourra résilier la prestation de plein droit, sans préjudice des sommes déjà dues au titre des prestations réalisées.

29. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à FORMA'RG, après réclamation écrite préalable restée infructueuse. Le médiateur de la consommation désigné par FORMA'RG est : [coordonnées du médiateur à compléter après adhésion]. Le consommateur peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

30. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige relèvera, pour les clients professionnels, de la compétence des tribunaux de Sarreguemines. Le client consommateur peut saisir, outre les juridictions territorialement compétentes en vertu du droit commun, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (art. R631-3 du Code de la consommation).

31. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site internet de FORMA'RG. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande ou de la signature du document contractuel correspondant.